



Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées
Ville de Saint-Lambert
Année financière 2017-2018

Mise à jour le 29 juin 2017

Table des matières

1.	Mot du maire.....	3
2.	Introduction.....	4
3.	Cadre légal	6
4.	Portrait de la Ville.....	7
5.	Principales notions concernant le plan d'action et la politique d'accessibilité universelle.....	12
6.	Identification des obstacles et des mesures	Erreur ! Signet non défini.
7.	Bilan des mesures réalisées depuis l'adoption des premiers plans d'action par la municipalité de Saint-Lambert, en 2009.	1617
8.	BILAN des mesures réalisées en 2016-2017	1819
9.	PLAN D'ACTION : Actions prévues pour l'année 2017-2018	410
10.	Adoption et diffusion du plan d'action et de la politique d'accessibilité universelle	532
11.	Suivi de la mise en œuvre et comités de travail	543
12.	Informations et liens utiles	5556
13.	Liste des abréviations et acronymes	56
14.	Formulaire de consentement ALIA.....	59
15.	Formulaire Programme Secours Adapté	60
16.	Modalités d'inscription	62

Mot du maire

La Ville produit depuis 2009 ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées dans le but d'assurer une qualité de vie optimale à tous les Lambertois et les visiteurs.

Ce plan d'action couvre l'année financière débutant le 1^e avril 2017 et se terminant le 31 Mars 2018. Il présente ce que nous réaliserons cette année pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées sur le territoire, dans les édifices municipaux, les parcs et espaces verts, les services offerts aux citoyens, les espaces publics ainsi que lors d'événements publics.

L'administration municipale poursuit ces démarches afin de diminuer graduellement les obstacles à l'intégration des personnes ayant des déficiences.

Dans une approche d'amélioration continue, la Ville de Saint-Lambert est déterminée à aller encore plus loin et planifie des actions concrètes pour améliorer la situation des gens qui doivent faire face à des obstacles dans leur quotidien.

Nous tenons à remercier les acteurs du milieu qui participent à l'atteinte de nos objectifs et nous espérons qu'à notre mesure, nous pourrons offrir l'accessibilité universelle dans des délais raisonnables.

Introduction

La Ville de Saint-Lambert souhaite contribuer au développement d'un milieu de vie sain pour tous, afin d'améliorer le sentiment d'appartenance, et faire en sorte que chaque citoyen puisse avoir droit à une participation sociale active. À cet égard, la Ville doit déterminer et prioriser les obstacles qui entravent la qualité de vie des citoyens ayant des incapacités, et mettre en place des mesures pour réduire les situations de handicap.

La Ville travaille toujours dans un souci de réduire les inconvénients et les obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire. Considérant notre population vieillissante, l'âge des équipements et des bâtiments municipaux, la Ville de Saint-Lambert reconnaît l'importance de ce dossier, comme en fait foi son plan stratégique adopté à l'automne 2013.

Des estimations, effectuées à partir des taux de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 et des données provenant de l'Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013 de l'Institut de la statistique du Québec, traité par l'Office des personnes handicapées du Québec en 2015, estime à 6675 le nombre² de personnes de 15 ans et plus vivant à Saint-Lambert avec une incapacité.¹

En date du 31 décembre 2014, 355 personnes de Saint-Lambert étaient inscrites au service de transport adapté Réseau de Transport de Longueuil, soit 44 de plus que l'an dernier. 190 résidents se sont prévalus du service, un total de 15 276 transports a été effectué.²

L'adoption de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Lambert permet, à court et moyen terme, de pallier aux différents obstacles persistants dans la municipalité.

La politique d'accessibilité universelle municipale convenue en concertation avec les représentants des organismes regroupant les personnes handicapées, prévoit que la Ville dépose, en début de chaque année financière, une mise à jour de son plan d'action, qui a pour but de détailler les interventions réalisées et à venir. Il s'agit là également pour la municipalité de se conformer à ses obligations en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, tel que nous le verrons.

¹ Estimations de population avec incapacité en 2011, OPHQ

² Communication du Réseau de Transport de Longueuil

Selon le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive Sud de Montréal (GAPHRSM), une politique d'accessibilité universelle englobe également toutes les personnes à mobilité réduite ayant des limitations permanentes ou provisoires : les aînés en perte d'autonomie, les personnes de forte taille, les familles avec de très jeunes enfants qui circulent avec des poussettes, les personnes ayant subi un accident, les utilisateurs de charriots de livraison et bien d'autres.

L'accessibilité universelle a pour but de promouvoir des aménagements par lesquels toute les personnes qui composent une population, incluant les personnes handicapées, pourront participer de façon pleine et entière à la vie de sa communauté.

Le comité consultatif travaille de concert avec le milieu, et les principaux partenaires, à la mise en place de mesures structurelles propres à garantir à long terme l'atteinte des objectifs d'intégration des personnes handicapées à la vie municipale et à la vie « urbaine ».

Le présent rapport présente les actions réalisées en 2016-2017 et celles envisagées par la Ville pour l'année 2017-2018. D'autres réalisations faites par les années précédentes sont aussi consignées afin que le lecteur puisse tenir compte de l'ensemble des actions mises de l'avant par la municipalité de Saint-Lambert à ce chapitre au cours des dernières années. Aussi, un bilan des réalisations est présenté en Annexe 1. Ce plan, la Politique d'accessibilité universelle, tout comme la Politique Familiale et le Plan de Développement durable, font partie intégrante du Plan Stratégique de la Ville 2013-2018.

Il est important de mentionner que la Ville de Saint-Lambert réalise l'ensemble de ses projets d'immobilisation, d'infrastructures et d'aménagements des bâtiments et parcs afin de répondre aux critères d'accessibilité universelle.

La Ville de Saint-Lambert va procéder à une évaluation de l'accessibilité universelle lors de ses travaux de construction ou de rénovation. Pour ce faire, certains partenaires tels que le GAPHRSM, le RTL, le CISSSMO CRDP, L'INLB, et Zone Loisir Montérégie, pourraient être interpellés afin de partager leur expertise avec la municipalité.

Cadre légal

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rende public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. La connaissance des dispositions qui concernent les plans d'action est essentielle à leur élaboration. De plus, certains concepts, politiques et stratégiques, de par leur nature et leur portée, peuvent en influencer le contenu.

Voici donc les articles de loi régissant l'expression du présent rapport.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public employant au moins cinquante (50) personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre de l'année courante, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute. Et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

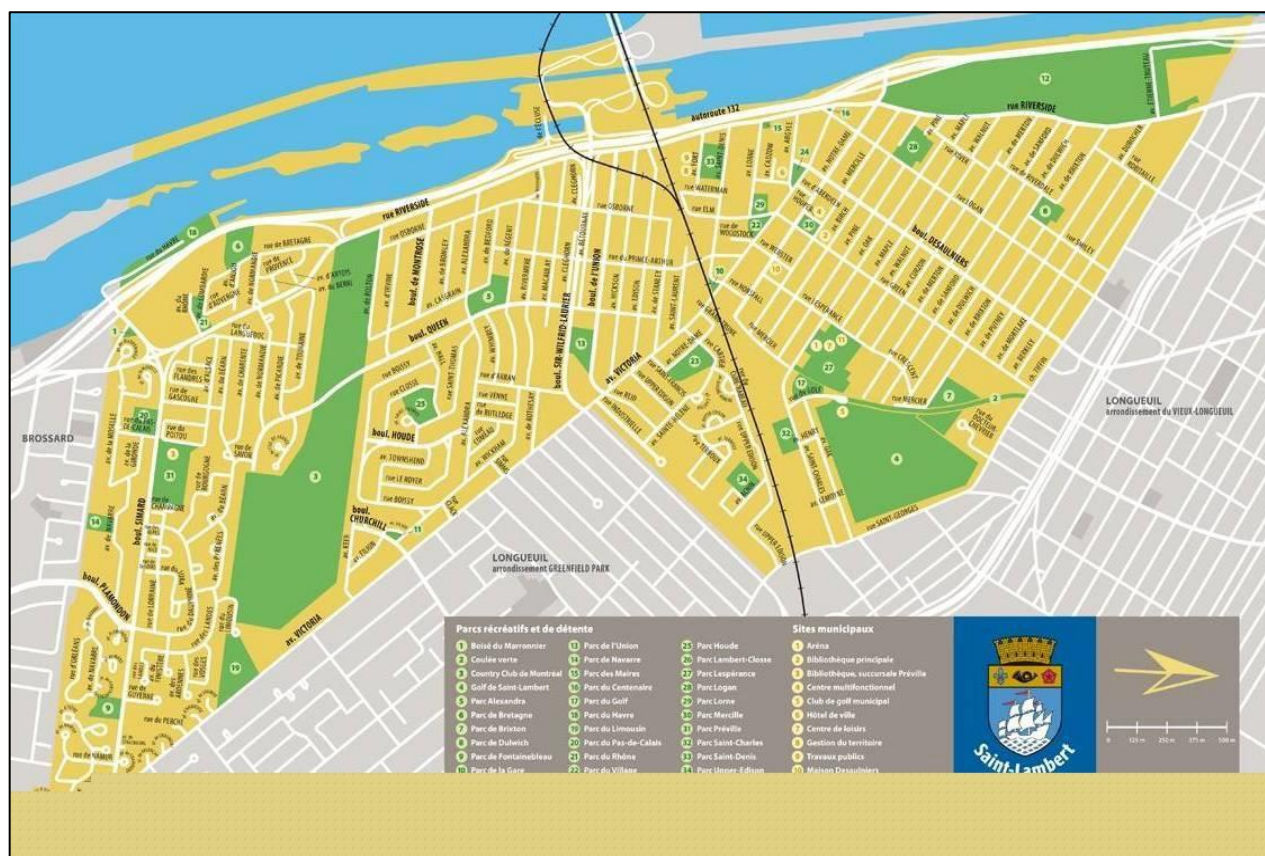
Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Portrait de la Ville

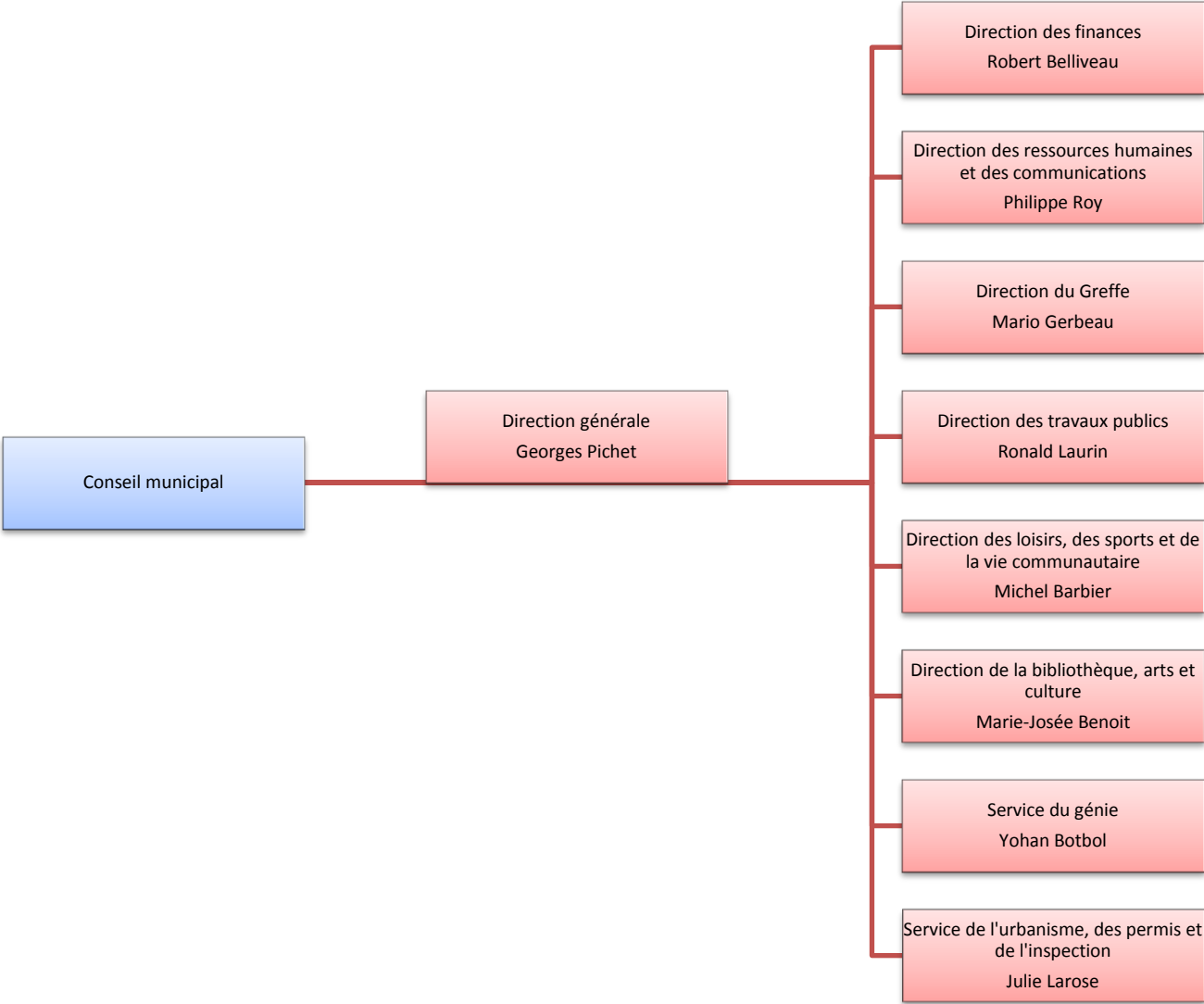
Localisée en bordure du fleuve St-Laurent et à proximité du centre-ville de Montréal, la Ville de Saint-Lambert jouit d'une situation privilégiée. Située au centre de la chaîne montréalaise, elle est qualifiée de « ville verte » en raison de sa foresterie urbaine abondante et de ses nombreux parcs. Elle présente de magnifiques paysages urbains et naturels, notamment de larges vus sur Montréal.

La Ville de Saint-Lambert est une entité municipale distincte qui fait partie de l'agglomération de Longueuil avec les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Longueuil (arrondissements Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil). Elle occupe une superficie de 6,43 km², soit légèrement plus de 3% de l'ensemble du territoire de l'agglomération. La population s'élève à près de 22 490 habitants. En 2011, la population âgée de 15 ans et plus représentait 84,9% des résidents et l'âge médian était de 49 ans. Elle se caractérise surtout par une population vieillissante, 26% de la population ayant plus de 65 ans.



La Ville de Saint-Lambert offre des services accessibles et personnalisés à sa population, elle adhère au programme de la Vignette d'accompagnement, notamment pour ses activités aquatiques, et culturelles tel que Classica. Elle dispose de plus d'une trentaine de parcs et d'espaces verts bien aménagés, soit 21% de la superficie de la Ville (*la norme canadienne étant de 10%*) qui couvre 137 hectares. On retrouve également sur le territoire plus de six (6) écoles primaires, cinq (5) écoles secondaires et un (1) collège régional. Il y a également neuf (9) services de garde et dix (10) résidences pour personnes âgées. La ville est desservie par le Réseau de transport de Longueuil (RTL) dont l'ensemble des autobus est à plancher bas. Depuis le printemps 2016 le RTL offre 2 lignes de transport accessible sur le territoire, soit les trajets 6 & 106.

Organigramme



C'est le conseil d'agglomération qui est responsable de gérer les divers services, dits de bien commun, dispensés sur tout l'ancien territoire de Longueuil. Pour plus de détails sur le conseil d'agglomération, son fonctionnement et ses responsabilités, visitez cette section du site de la Ville de Longueuil au : <http://www.longueuil.ca/fr/conseil-agglomeration>

Voici quelques-uns des services d'agglomération :

- Cour municipale
- Sécurité incendie
- Service de police
- Traitement des eaux
- Évaluation : rôle foncier et rôle d'évaluation
- Logement social

La Ville de Saint-Lambert est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

- Hôtel de Ville : 55, avenue Argyle
- Ateliers municipaux : 31-35, avenue Fort
- Centre Multifonctionnel : 81 Hooper
- Centre des loisirs : 600, avenue Oak
- Aréna Eric Sharp: 600, avenue Oak
- Bibliothèque : 490, avenue Mercille
- Caserne de pompiers : 35, rue d'Aberdeen
- Maison Desaulniers : 574, avenue Notre-Dame
- Piscines municipales extérieures (Préville, Alexandra, Voie Maritime)
- Pataugeoires extérieures et jeux d'eau (Préville, Houde, Alexandra, Voie Maritime, Lespérance, Dulwich, Achim)
- Chalets de parcs
- Boulingrin : 662 avenue Oak

La Ville offre des services à ses citoyens dans plusieurs champs d'intervention :

- L'accessibilité des lieux et des édifices publics
- L'habitation
- La signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement
- Les brigadiers
- Le travail et l'emploi
- Les loisirs, la culture et le tourisme
- Le soutien aux organismes communautaires et aux familles
- Les communications
- L'administration municipale

Principales notions concernant le plan d'action et la politique d'accessibilité universelle

Le but premier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est de réduire et/ou d'éliminer les obstacles à leur participation sociale. Pour ce faire, il est intéressant de mentionner les variables impliquées ainsi que les bases théoriques de l'intervention sur les situations de handicap.

Plusieurs notions prépondérantes directement liées au plan d'action expliquent les causes et les conséquences de l'atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne :

- La déficience;
- L'incapacité;
- Les habitudes de vie;
- Les facteurs environnementaux;
- Les obstacles à l'intégration.

La déficience correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique (nerveux, cardiovasculaire, squelettique, etc.).

Une incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude (intellectuelle, langage, vision, audition, etc.). Une aptitude étant la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.

Les habitudes de vie ou la performance de réalisation en situation de vie sociale assurent la participation et l'épanouissement d'une personne ayant une déficience ou une incapacité dans sa collectivité, et ce, tout au long de son existence. La qualité de réalisation d'une habitude de vie se mesure sur une échelle allant de la pleine inclusion sociale à la situation de handicap total. On décrit donc une habitude de vie comme étant une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe, etc.).

Un facteur environnemental, décrit comme étant une dimension sociale ou physique qui détermine l'organisation et le contexte d'une société, peut entraver ou faciliter la réalisation des habitudes de vie. Il agit comme un facilitateur lorsqu'il permet d'éviter des situations de handicap, et comme un obstacle lorsqu'il les engendre. **Un obstacle à l'intégration correspond donc à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels.**

Définition d'une personne handicapée :

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

La détermination des obstacles à l'intégration est un travail d'enquête qui consiste à dépister les éléments pouvant entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec notre organisation municipale. Ces obstacles se retrouvent dans deux catégories, soit les facteurs sociaux (politico-économiques et socioculturels) et les facteurs physiques (aménagement, bâtiment, territoire).

La Ville de Saint-Lambert est consciente que ces obstacles sociaux et physiques peuvent se retrouver au sein de son organisation.

De plus, afin de mieux comprendre le processus de production du handicap, nous vous suggérons de consulter le site du Réseau international sur le Processus de production du handicap : <http://www.ripph.qc.ca>. Il y a plusieurs exemples portant sur les habitudes de vie.

Accessibilité et adaptabilité des logements :

Quant à l'accessibilité des logements sociaux, dans un souci d'accessibilité universelle, il y a un manque d'information sur le territoire relativement au nombre et à la localisation de ceux-ci. Aussi, comme il y a partage de la compétence entre la Ville de Saint-Lambert et l'agglomération de Longueuil, il y a nécessité de corroborer l'information. Pour le moment, les personnes handicapées font face à une offre ne correspondant pas à la demande, soit une possibilité de logements adaptés dans un HLM et/ou dans des complexes dits de « haut de gamme ».

La Ville de Saint-Lambert va s'assurer de sensibiliser les promoteurs au fait que 15% de la population vit avec une incapacité d'où la nécessité de développer des logements où l'adaptabilité est incorporée au devis.

Un document de consentement sera remis par la Ville de Saint-Lambert aux gestionnaires immobiliers dans le but d'obtenir le consentement des personnes ayant reçu des subventions pour adapter leur domicile afin que leurs coordonnées soient transmises à l'Association d'information en logements et immeubles adaptés (AILIA). (Annexe 2)

Infrastructures et circulation piétonnière :

Dans le cadre des Plans d'interventions de 2013-2028, l'ensemble des projets d'immobilisation relatifs aux actifs municipaux est réalisé en suivant les normes du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)*, le *Code national du bâtiment* et autre document de référence. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue, et l'ensemble du territoire de la Ville est revu annuellement.

Lors de travaux effectués pour les bâtiments municipaux il y aura consultation avec l'INLB et/ou l'Autal, CISSMO CRDP.

Dans les cahiers de charges techniques, lors de la confection et réfection des trottoirs, la Ville de Saint-Lambert continue d'adapter et appliquer les normes du Ministère du Transport du Québec quant à la hauteur de 13 millimètres doublée d'une plaque podotactile en fonte.

Pour les secteurs où les trottoirs n'ont pas subi de réfections majeures, ceux-ci sont toujours difficiles d'accès notamment pour les personnes circulant à l'aide d'un fauteuil roulant ou utilisant toute aide à la mobilité. La Ville déploie beaucoup d'efforts au niveau du souterrain, ayant pour effet d'investir moins dans le confort de roulement des routes et des trottoirs.

Sécurité publique :

De façon à améliorer la sécurité des personnes handicapées, le *Service de Sécurité et d'Incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL)* poursuit le relevé des adresses des personnes handicapées afin de prévoir des processus d'évacuation particuliers en cas d'urgence. On peut contacter le 450-463-7038 pour avoir une copie du formulaire, afin de le remplir.

Le Centre de bénévolat de la Rive-Sud est responsable du programme PAIR.

Le but du programme est d'offrir un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés quotidiennement pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour. Le programme PAIR est offert par 71 agences locales. Actuellement, 3800 aînés répartis dans plus de 900 municipalités au Québec sont abonnés à

PAIR. En 2013, le programme PAIR a contribué à sauver 117 vies. Ce service est offert gratuitement à toutes personnes retraitées, malades ou vivant seules.

Voici le lien pour accéder au formulaire à cet effet : www.benevolatrivesud.qc.ca/j-ai-besoin-d-aide-benevole/programme-pair

Programme d'accompagnement en loisirs:

Le programme pourrait bénéficier d'une plus grande publicité afin de répondre aux besoins de la population.

La Ville poursuivra la publicisation des services offerts par le Centre des Loisirs. La mention en sera faite lors de la publication du programme municipal pour la période d'inscription printanière.

La Ville de Saint-Lambert adhère au programme de Vignette d'accompagnement touristique et de loisir depuis 2015 et a mis en application ce programme lors de la mise en place de sa programmation loisir d'automne.

Cette vignette accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne âgée de 12 ans et plus ayant une déficience ou un problème de santé mentale nécessitant une aide lors de la pratique d'activités se déroulant dans des lieux touristiques, culturels ou récréatifs.

La Vignette sera acceptée dans toutes les activités programmées par la municipalité. Surveillez le Bulletin de Saint-Lambert et le site Internet pour connaître les activités admissibles et pour connaître le niveau d'accessibilité des lieux de diffusion.

Pour vous procurer une vignette, veuillez communiquer avec l'organisme Zone Loisir Montérégie au 450 771-0707 ou visitez le www.vatl.org.

Comité de direction :

Le plan sera revu deux (2) fois par an (juin 2017 et février 2018) par le Comité de direction afin d'assurer l'atteinte des objectifs du plan de travail.

Pratiques en ressources humaines :

Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'embaucher des personnes handicapées et les appuyer dans cette démarche. Pour plus de détails sur les pratiques des ressources humaines dans ce domaine, référez-vous au tableau des ***Mesures d'égalité de chances pour l'intégration des personnes handicapées au PAE.***

Le processus de comblement de poste est adaptable.

Accessibilité de l'information :

Poursuivre les mesures nécessaires afin d'adapter les services destinés aux membres du public en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins et prendre en considération les commentaires ou suggestions, le cas échéant.

Bilan des mesures réalisées depuis l'adoption des premiers plans d'action par la municipalité de Saint-Lambert, en 2009.

La Politique d'accessibilité universelle a été adoptée par la Ville de Saint-Lambert au mois d'avril 2015. Il s'agit d'une première en Montérégie.

Poursuivre le programme de mise aux normes des feux de circulation, ajout de deux feux sonores intersections.

Au cours de l'année 2015-2016, la Direction des communications a modifié le site Internet de la Ville afin de le rendre conforme au nouveau standard SGQRI 008-01.

Ajouts de résumés, en format HTML, afin de favoriser un accès plus facile pour les textes présentés sur le Site Internet de la Ville.

La bibliothèque offre un service de livraison à domicile pour les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité; une formation sur le livre numérique; une télé visionneuse, des livres à grands caractères et des livres sonores.

Achat de 2 chariots avec paniers (1 par étage) par la bibliothèque afin de faciliter les déplacements des personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.

Des bandes jaunes sur les marches de ciment extérieures ont été appliquées à la bibliothèque municipale.

L'aménagement intérieur des bureaux municipaux a également fait l'objet d'une évaluation visant à en garantir l'accès aux personnes circulant à l'aide d'un fauteuil roulant ou toute aide liée à la mobilité ainsi qu'aux personnes ayant des incapacités visuelles. Les bureaux municipaux sont aménagés conformément aux normes établies en la matière.

Le Parc de la Voie maritime offre des services universellement accessibles.

Dans le Plan d'évacuation d'urgence, un chapitre s'adresse expressément aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité, afin d'assurer leur sécurité en cas d'urgence.

La réfection complète des rues, depuis 2007, se fait de manière à offrir l'accessibilité universelle. En plus des aménagements qui facilitent les déplacements piétons, l'avenue Victoria, par exemple, offre un environnement sécuritaire pour les personnes handicapées.

Réaménagement complet du parc Houde.

La Ville communique avec le GAPHRSM lors de travaux de réfections des trottoirs.

Ajout de clause en regard de l'accessibilité universelle aux contrats (mobiliers parcs)

Mise à jour complétée du plan d'intervention des bâtiments municipaux.

En 2016, la Ville a offert un service d'accompagnateur à 8 enfants, pour un total de 23 semaines de camp. Nous avons eu un total de 2048 semaines de camp utilisées.

Inventaires fait des intersections dans le but d'un projet d'implantation de plaques podotactiles.

Implantation de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (programmation aquatique, activités culturelles et toute autre activité programmée par la Ville).

BILAN des mesures réalisées en 2016-2017

1 - UN MILIEU DE VIE AMÉNAGÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, DONT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Rendre les bâtiments et lieux publics accessibles aux personnes handicapées

Obstacle	La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.				
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsable(s) ® collaborateur(s) ©	État de réalisation Au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner	
Actualiser le plan d'intervention des bâtiments municipaux et déterminer les solutions à apporter pour l'accessibilité à nos bâtiments, à court, moyen et long termes.	Effectuer l'évaluation par les équipes du CISSSMO CRDP, INLB en collaboration avec les responsables de chacun des bâtiments municipaux; Propositions d'intervention pour améliorer l'accessibilité universelle reçues.	® DTP © SG, INLB, CISSSMO, CRDP, AUTAL	Reportée 2017-2018	Présentation des services de soutien à la communauté faite au comité de direction le 16 mars 2017 -	

Obstacle	La mise à niveau des bâtiments municipaux n'est pas complétée conformément au plan directeur des bâtiments.			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsable(s) ® collaborateur(s) ©	État de réalisation Au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure.
Réaliser les interventions requises afin de rendre l'Hôtel de Ville accessible pour toutes les limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives et intellectuelles). Cette mesure inclut la réfection complète et le réaménagement de la salle du conseil municipal.	Identifier les interventions requises afin de rendre l'Hôtel de Ville accessible • Adopter le règlement d'emprunt ; • Effectuer les évaluations par les équipes du CISSSMO CRDP& INLB.	® SG © DTP, INLB, CISSSMO CRDP, AUTAL	Partiellement réalisée	Le règlement d'emprunt a été adopté mais la Ville n'a pas encore interpellé les équipes du CISSSMO CRDP et INLB pour les évaluations.
Aréna : Tenir compte des principes d'accessibilité lors des travaux réalisés. L'évaluation de l'accessibilité a déjà été effectuée par le CISSSMO CRDP à l'automne 2015.	Réception de l'évaluation de CISSSMO CRDP par la Ville de Saint-Lambert en 2016-2017.	® SG © DLSVC, DTP, CISSSMO CRDP	Réalisée	Mesure entièrement réalisée. INLB n'a pas fait d'évaluation

Bibliothèque : Optimiser l'espace dans le but d'en faire un 3e lieu, car après la maison, le travail, il y a la bibliothèque.	Effectuer une évaluation via le Soutien à la communauté du CISSMO CRDP; Envoyer les conclusions à la Ville.	® SG © DTP, CISSMO CRDP.	Partiellement réalisée	Une rencontre avec CISSMO CRDP a eu lieu le 22 mars 2017, discussion et recommandations à partir des plans.
	Élaboration des plans en tenant compte de l'accessibilité universelle.	® SG © DTP, CISSMO CRDP.	En cours	
Ateliers municipaux, au 31-35 rue du Fort : Installer un ouvre porte automatique.	Installer l'ouvre-porte automatique	® DTP	Réalisée	

Objectif 2 : Accroître l'accessibilité physique des parcs et des installations récréatives aux personnes handicapées

Obstacle La mise à niveau des parcs et des installations récréatives conformément au plan directeur des parcs n'est pas complétée.				
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsable(s) ® collaborateur(s) ©	État de réalisation Au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner

Ajouter une rampe d'accès pour personnes handicapées au parc Houde.	Installer rampe d'accès pour personne handicapées	® DTP © DLSVC	Reportée en 2017-2018	
Parc Lespérance : Compléter un projet d'aménagement accessible lors de la finalisation du projet de rénovation de l'aréna et de l'aménagement du stationnement.	Effectuer l'évaluation via le Soutien à la communauté du CISSSMO CRDP à l'été 2016; Compléter le projet d'aménagement accessible du Parc Lespérance lors des travaux de rénovation de l'aréna et du stationnement en 2017.	® DTP, DLSVC © CISSSMO CRDP, SG	Reportée en 2017-2018	

Objectif 3 : Accroître l'accessibilité physique et la sécurité des voies publiques pour les personnes handicapées

Obstacle		« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements »			
Actions prévues en 2016-2017		Indicateurs de résultats	Responsable(s) ® collaborateur(s) ©	État de réalisation en au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Poursuivre le programme de mise aux normes des feux de circulation.		Identifier les Interventions	® DTP, SG © SU	En cours	
Poursuivre la réfection complète de la rue Riverside, l'accessibilité universelle sera considérée. En plus des aménagements qui facilitent les déplacements piétons, la rue Riverside offrira un environnement sécuritaire pour les personnes handicapées.		Compléter la réfection de la rue Riverside pour les sections de la rue Bretagne à Rhône et intégrer les critères d'accessibilité universelle et de sécurité.	® SU © s/o	En cours	
Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées et tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle des arrêts d'autobus.		Faire les réparations sur les trottoirs et la voie publique	® SG, SU © RTL, DTP, AUTAL	Reportée en 2017-2018	

Sécuriser les lieux de travail en prenant en considération les divers besoins des utilisateurs lors des travaux sur la voie	Sensibiliser les contracteurs à sécuriser les lieux de travail lors de travaux sur la voie en considérant les besoins des utilisateurs.	® DTP, SG	Reportée en 2017-2018	
S'assurer que l'information soit transmise aux organismes de personnes handicapées lors des travaux de la voie publique afin qu'ils transmettent l'information à leurs membres dont les déplacements pourraient être compromis par ces travaux	Transmettre l'information aux organismes de personnes handicapées lors des travaux.	® DTP, SG, SU © INLB, GAPHRSM, CISSSMO CRDP	Reportée en 2017-2018	
Sensibiliser le Ministère des Transport (MTQ) en ce qui concerne la sécurité routière et la signalisation, des routes nationales sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert	Inviter le MTQ à rencontrer le comité de gestion de déplacement de la Ville en 2016-2017.	® DTP, SG, SU © s/o	Reportée en 2017-2018	
Prévoir la priorisation de certaines voies publiques lors du déneigement et lors de la collecte de matières résiduelles et l'accessibilité des trottoirs lors du déneigement.	Faire le rappel auprès des responsables du déneigement de la Ville.	® DTP © s/o	Réalisée	
Poursuivre les inspections de l'ensemble des voies piétonnières, en portant une attention particulière aux rampes cochères, bateaux pavés et à l'ergonomie de la signalisation.	Réparer les rampes cochères sur la rue Queen et Irvine. Réparer un bateau pavé à l'angle de la rue Queen et Irvine.	® SU © DTP	Réalisée	

Ajouter des plaques podotactiles lors des travaux de réfections majeures des rues.	Réaliser les travaux prévus aux intersections Green/Notre-Dame et Desaulniers/Victoria	® SG, DTP © DTP, INLB	Reportée en 2017-2018
Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Faire un rappel lors de la réunion de démarrage	® DTP, DC © s/o	Réalisée
Envoyer un rappel, via l'Info lettre de la Ville de Saint-Lambert, dans le but de rappeler l'importance de libérer les trottoirs des bacs de recyclages et matières résiduelles.	Inclure un article dans l'infolettre	® DRC © s/o	Reportée en 2017-2018

Objectif 4 : Accroître l'accessibilité aux espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées afin de faciliter leur accès aux bâtiments municipaux, lieux et événements publics

Obstacle	Espaces de stationnement réservés aux pour personnes handicapées insuffisants, ne répondant pas aux normes de signalisation et emplacements méconnus du public.			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats pour 2016-2017	Responsable(s) ® collaborateur(s) ©	État de réalisation en au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Faciliter l'accessibilité et prévoir des espaces de stationnement supplémentaires destinés aux personnes handicapées lors des évènements et festivités.	Effectuer un suivi auprès des responsables des évènements	® DTP © organismes mandatés pour ces évènements	Réalisée	La Ville fait le suivi auprès des responsables de tous ces évènements.
Mettre en place une signalisation adéquate lors des évènements et festivités.	Inclure une clause à cet égard afin que la signalisation soit prise en compte lors des évènements organisés par la Ville : Classica, Fêtes du Village, etc.; Mise-en-place de signalisation adéquate lors de ces festivités et évènements	® DTP, SG © DRHC	Réalisée	
Mieux informer les citoyens des espaces de stationnement réservés	Effectuer l'analyse du nombre de stationnements réservés aux personnes handicapées sur le territoire de la Ville.	® SG, DTP © s/o	Réalisée	10 espaces de stationnement ont été recensés sur le territoire.

Objectif 5 : Accroître l'accessibilité des édifices commerciaux aux personnes handicapées

Obstacle	Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.7 du Code national du bâtiment.			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Sensibiliser les requérants lors de l'émission de permis de restauration en soulignant une précision quant à la section 3.7 Concevoir un aide-mémoire	Réaliser l'aide-mémoire est en cours de réalisation Offrir une formation aux responsables de l'émission des permis portant sur la section 3.7 du Code national du bâtiment Appliquer les normes de la section 3.7 du Code national du bâtiment par tous les demandeurs de permis auprès de la Ville	® SU, SG, © Bureau de l'émission des permis, requérants	Reportée en 2017-2018	
Informar les gestionnaires et propriétaires des édifices commerciaux quant aux normes comprises dans la section 3.7 du Code national du bâtiment et de l'importance de les appliquer pour les rénovations et nouvelles constructions.	Informar les gestionnaires et propriétaires privés des normes lors d'un diner-causerie avec la Corporation de développement économique	® SU, SG, © Bureau de l'émission des permis, requérants	Reportée en 2017-2018	

2 - L'HABITATION : DES LOGEMENTS ACCESSIBLES POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, DONT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Accroître le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées

Obstacle	Les demandeurs de permis de construction/rénovation de logements locatifs ne connaissent pas tous les normes de conception sans obstacles du Code national du bâtiment du Québec				
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner	
Sensibiliser les requérants à l'importance d'appliquer les normes de conception sans obstacles et rendre l'information disponible à ce sujet ainsi que et autres des documents pertinents lors de l'émission de permis.	Offrir une formation aux employés du bureau délivrant les permis en regard des normes de conception sans obstacle. Afficher l'information au bureau des permis Rendre les documents disponibles pour consultation par les requérants.	® SU, CCU © AILIA	Reportée en 2017-2018		

Obstacle	Les propriétaires d'immeubles locatifs privés ne sont pas tous informés du principe d'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements				
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner	
Envoyer de l'information aux propriétaires d'immeubles locatifs	Établir la liste d'envoi (nom, coordonnées des propriétaires d'immeubles locatifs	® SU	Reportée en 2017-2018		

Obstacle	Les propriétaires d'immeubles locatifs privés ne sont pas tous informés du principe d'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements			
privés concernant le principe d'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements	privés). Effectuer l'envoi	© AILIA		

Obstacle	Les programmes d'adaptation du domicile (PAD) et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) sont peu connus par les citoyens			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Développer un outil pour aider les demandeurs à compléter une demande dans le cadre des programmes PAD et LAAA.	Développer les outils.	® SU, membres du comité © Office municipal de Longueuil	En cours	Une ébauche du document a été fait

Obstacle	La Ville ne dispose pas d'un inventaire des logements accessibles ou adaptés aux personnes handicapées sur son territoire.			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Demander à la Commission d'habitation et logement social d'établir un inventaire des logements à l'agglomération	Effectuer la demande auprès de la Commission d'habitation	® DRHC © SU, AILIA, DLSVC,	Reportée en 2017-2018	La demande à la commission d'habitation et du logement social sera faite en 2017-2018
Demander aux propriétaires de logements adaptés faisant appel aux programmes PAD et LAAA l'autorisation de transmettre leurs	Effectuer la demande auprès des propriétaires	Commission d'habitation, Centre Lucie-Bruneau	Reportée en 2017-2018	Le questionnaire sera disponible sur le site Internet au cours de la prochaine année

Obstacle	La Ville ne dispose pas d'un inventaire des logements accessibles ou adaptés aux personnes handicapées sur son territoire.			
coordonnées à l'organisme ALIA.				
Sensibiliser et informer les propriétaires à l'importance de connaître et de répertorier les logements adaptés ou adaptables sur le territoire de la Ville.	Sensibiliser les propriétaires et les informer grâce au formulaire.		Reportée en 2017-2018	Le formulaire sera transmis aux gestionnaires immobiliers

Objectif 2 : Accroître la sécurité des personnes handicapées en milieu résidentiel

Obstacle	Méconnaissance du lieu résidentiel des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité afin d'intervenir adéquatement en cas du déploiement de mesures d'urgence			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Maintenir un fichier afin d'identifier les résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence	Maintenir le fichier et le bonifier en y intégrant de nouvelles coordonnées des résidents inscrits.	® DG, DRHC © CBRS, CPC	Reportée en 2017-2018	Une campagne de promotion du fichier des « mesures d'urgence adaptées aux personnes handicapées » sera effectuée auprès de la population (Colonne Morris, édifice public, Maison Desaulniers, Fête de Saint-Lambert), infolettre, Site Internet de la municipalité de Saint-Lambert).
Transmettre le formulaire intitulé : Programme Secours adapté aux gestionnaires immobiliers ciblés		® DG, DRHC © CBRS, CPC	Reportée en 2017-2018	Le formulaire sera transmis aux gestionnaires immobiliers ciblés
Prévoir une campagne de sensibilisation et d'information pour faire connaître le programme PAIR administré par le Centre de bénévolat de la Rive Sud.	Effectuer la promotion du programme Faire une campagne de prévention.	® DG, DLSVC, DRHC © SSIAL, CPC,CBRV	Reportée en 2017-2018	

3 - UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET DYNAMIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE

Objectif 1 : Offrir du soutien aux personnes handicapées et à leurs familles

Obstacle	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée				
Actions prévues en 2016-2017		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Promouvoir une meilleure collaboration entre la Ville et les organismes œuvrant avec les personnes handicapées afin de mieux connaître leurs besoins		Organiser une rencontre avec la responsable communautaire et des aînés et les membres du comité.	® Responsable communautaire et des aînés © Ville de Saint-Lambert	Partiellement réalisée	Prévoir une rencontre à l'automne 2017.

Obstacle	Manque d'accès des enfants handicapés aux camps de jour réguliers sur le territoire de la Ville (au même coût et dans des conditions équivalentes à celles des autres enfants) ainsi que le service à la bibliothèque				
Actions prévues en 2016-2017		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Camp de jour: programme d'accompagnement disponible sur demande, en fonction des capacités		Réponse de la Ville à l'ensemble demandes d'accompagnement qui lui ont	® DLSVC	Réalisée	

d'accueil.	été adressées.	© CRDI		
Maintenir et faire la promotion de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) (programmation aquatique, activités culturelles et toute autre activité programmée par la Ville).	Maintenir la VATL a été maintenue Promouvoir la VATL dans les différents médias de communication de la Ville.	® DRHC © s/o	Réalisée	La VATL a été promu dans le programme de loisirs à la carte de la Ville.

4 - L'ACCÈS ET MAINTIEN EN EMPLOI

Objectif 1 : Accroître l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle	Les personnes handicapées ont parfois de la difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme				
	Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
	Maintenir les mesures mises en place dans le cadre de la loi sur l'accès à l'emploi. Diffuser les offres d'emplois au GAPHRSM	Maintenir les mesures de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi Envoyer les offres d'emploi de la municipalité au GAPHRSM Faire un ajout au processus d'affichage pour diffusion auprès des partenaires	® DRHC © GAPHRSM SDEM-SEMO	Reportée en 2017-2018	
	Prévoir une formation sur l'obligation d'accommodement raisonnable pour les gestionnaires afin qu'ils accueillent et intègrent des personnes handicapées dans leur équipe de travail.	Offrir et/ou développer une formation Faire l'ajout au Guide du nouvel employé de la Politique d'accessibilité universelle.	® DRHC © s/o	Reportée en 2017-2018	
	Élaborer, selon les différents types d'incapacités, des règles définissant clairement la démarche à suivre pour le traitement des demandes	Les règles concernant la démarche à suivre ont été élaborées.	® DRHC	Reportée en 2017-2018	

d'adaptation.		©		
Création d'un comité de travail afin d'intégrer des stagiaires et emplois étudiants handicapés	Création d'un comité de travail à ce sujet.	® DRHC © s/o	Reportée en 2017-2018	

5- L'INFORMATION : AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Accroître l'accès aux moyens de communications de la Ville afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés

Obstacle	Peu de moyens de communication et d'outils de communication sont adaptés pour les personnes handicapées			
Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure et suites à donner
Produire des documents simplifiés, tel que les procès-verbaux des séances du Conseil et prendre les mesures nécessaires pour faire la promotion de ceux-ci.	Procéder à l'enregistrement audio des séances municipales	® DRHC © s/o	Réalisée	Les séances du conseil de Ville sont maintenant disponibles en format audio, et sont accessible sur le site Internet de la Ville.
Inscrire dans les pratiques de travail la transformation des documents publics en format lisible et débiter l'implantation de cette pratique.	Rendre les documents publics disponibles en format accessible selon la pratique d'écriture simplifiée.	® DRHC © RAAMM	Réalisée	
Refonte du site Internet de la ville en fonction des normes d'accessibilité universelle.	Appliquer les normes d'accessibilité du Web lors de la refonte du site Web de la Ville.	® DRHC © s/o	Réalisée	

Revue des pratiques de production de certains documents publics afin d'intégrer les principes d'accessibilité universelle	Rendre les documents publics disponibles en format adapté sur demande.	® DRHC © s/o	Réalisée	
Rendre l'Info lettre en format accessible	Rendre l'infolettre disponible en format accessible.	® DRHC © s/o	Réalisée	
Rendre un formulaire disponible sur le site Internet de la Ville pour permettre d'identifier les obstacles sur le territoire	Mise en ligne d'un formulaire permettant aux citoyens d'identifier les obstacles sur le territoire de Saint-Lambert..	® DRHC © s/o	Réalisée	Le formulaire est disponible en ligne.

Obstacle	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées sont disponibles sur le territoire				
	Actions prévues en 2016-2017	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	État de réalisation au 31 Mars 2017	Commentaires / Explications sur l'état de réalisation de la mesure
	Faire vivre une journée de mise en situation à l'ensemble du conseil municipal et certains employés municipaux « vivre avec un handicap » afin de les sensibiliser davantage à l'importance de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la municipalité de Saint-Lambert.	Faire l'activité de sensibilisation en 2016-2017	® DG © DC, GAPHRSM,	Réalisée	L'activité a eu lieu le 22 mars 2017, 6 élus municipaux, la direction et le greffe ont participé à l'atelier animé par la GAPHRSM
	Sensibiliser les employés de la Ville, particulièrement le personnel d'accueil. Développer une formation et des outils de sensibilisation pour les employés afin de faire la promotion des différents programmes (PAIR, inscription au SSIAL).	Développer la formation et les outils afin de sensibiliser les employés..	® DRHC © ZLM, INLB, GAPHRSM,	Reportée en 2017-2018	La formation est à développer
	Faire la promotion des différents programmes disponibles pour l'accessibilité des personnes handicapées auprès de la CDE afin que celle-ci transmette l'information aux commerçants.	La Ville a suggéré à la CDE d'offrir un incitatif ou une reconnaissance aux commerçants.	® DG © INLB,CISSMO CRDP, CDE	Reportée en 2017-2018	Une rencontre sera organisée au courant de la prochaine année
	Offrir une formation aux employés municipaux afin de sensibiliser ceux-	Offrir formation a eu lieu.	® DRHC	Reportée	Les employés de la ville recevront leur formation au cours de l'année

ci aux principes d'accessibilité universelle et comment ceux-ci affectent la prestation de leurs services à la population et à l'achat de biens et services accessibles.		© s/o		2017-2018.
--	--	-------	--	------------

PLAN D’ACTION : Actions prévues pour l'année 2017-2018

Voici les obstacles identifiés et les mesures envisagées afin de réduire et /ou d’éliminer les obstacles et favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent les obstacles pour chaque objectif, les actions à mettre en place, l'échéancier, les directions responsables et l'intervention de collaborateurs, si nécessaire.

1 - UN MILIEU DE VIE AMÉNAGÉ POUR L’ENSEMBLE DE LA POPULATION, DONT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Rendre les bâtiments et lieux publics accessibles aux personnes handicapées

Obstacle	La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l’accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées			
Actions prévues en 2017-2018		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Réaliser les interventions requises afin de rendre l’Hôtel de Ville accessible pour toutes les limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives et intellectuelles). Cette mesure inclut la réfection complète et le réaménagement de la salle du		Procéder à l’évaluation par les équipes du CISSMO CRDP, INLB en collaboration avec les responsables de chacun des bâtiments municipaux	® DTP © SG, INLB, CISSMO CRDP, AUTAL	Automne 2017

conseil municipal			
Rendre quelques espaces disponibles pour les gens ayant une incapacité visuelle ou auditive, lors du cinéma en plein air “Beaux cinoches” accessible à tous. Choisir des films sous-titrés.	Rendre des places disponibles lors de ces événements. Offrir des appareils d’amplification disponibles	® DLSVC © CISSSMO CRDP, INLB	Été 2018
Rendre le Musée à ciel ouvert accessible	Envoyer une communication aux partenaires et participant afin de s’assurer que la voie piétonnière est sans obstacles	® DLSVC © DRHC	Automne 2017

Objectif 2 : Accroître l'accessibilité physique des parcs et des installations récréatives aux personnes handicapées

Obstacle	Planifier des aménagements intergénérationnels lors de la mise en œuvre des espaces verts			
Actions prévues en 2017-2018		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Parc Lespérance : Compléter un projet d'aménagement accessible lors de la finalisation du projet de rénovation de l'aréna et de l'aménagement du stationnement	Procéder à l'évaluation via le Soutien à la communauté du CISSSMO CRDP et INLB	® DTP,DLSVC © SG,CISSSMO CRDP, INLB	Automne 2017	
Réaménager l'entrée du Centre des Loisirs et du parc Lespérance	Procéder à l'évaluation via le Soutien à la communauté du CISSSMO CRDP et INLB	® DTP,DLSVC © SG,CISSSMO CRDP, INLB	Automne 2017	
Ajouter une rampe d'accès pour personnes handicapées au parc Houde.	Installer rampe d'accès pour personne handicapées	® DTP © DLSVC	Été 2017	

Objectif 3 : Accroître l'accessibilité physique et la sécurité des voies publiques pour les personnes handicapées

Obstacle	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements”..			
Actions prévues en 2017-2018		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Poursuive la réfection complète de la rue Riverside, l’accessibilité universelle sera considérée. En plus des aménagements qui facilitent les déplacements piétons, la rue Riverside offrira un environnement sécuritaire pour les personnes handicapées.			® DTP © SG, INLB, CISSSMO CRDP, AUTAL	Été- automne 2017
Sensibiliser le Ministère des Transport (MTQ) en ce qui concerne la sécurité routière et la signalisation, des routes nationales sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert	Inviter le MTQ à rencontrer le comité de gestion de déplacement de la Ville en 2017-2018.		® SG © Comité de gestion des déplacements	Automne 2017
Ajouter des plaques podotactiles lors des travaux de réfections majeures des rues.	Installer les plaques aux intersections Green/Notre-Dame et Desaulniers/Victoria.		® SG,DTP © DTP, INLB	Automne 2017

Objectif 4 : Accroître l'accessibilité des édifices commerciaux aux personnes handicapées

Obstacle	Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.7 du Code national du bâtiment.			
Actions prévues en 2016-2017		Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Sensibiliser les requérants lors de l'émission de permis de restauration en soulignant une précision quant à la section 3.7 Concevoir un aide-mémoire		Réaliser l'aide-mémoire Donner une formation aux responsables de l'émission des permis portant sur la section 3.7 du Code national du bâtiment Appliquer les normes de la section 3.7 du Code national du bâtiment par tous les demandeurs de permis auprès de la Ville	® SU, SG, © Bureau de l'émission des permis, requérants	Hiver 2017
Informers les gestionnaires et propriétaires des édifices commerciaux quant aux normes comprises dans la section 3.7 du Code national du bâtiment et de l'importance de les appliquer pour les rénovations et nouvelles constructions.		Informers les gestionnaires et propriétaires privés des normes lors d'un Dîner-causerie avec la Corporation de développement économique	® SU, SG, © Bureau de l'émission des permis, requérants	Automne 2017

2 - L'HABITATION : Des logements accessibles pour l'ensemble de la population, dont les personnes handicapées

Objectif 1 : Accroître le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées

Obstacle	La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées			
Actions prévues en 2017-2018	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier	
Envoyer de l'information aux propriétaires d'immeubles locatifs privés concernant le principe d'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements	Établir la liste d'envoi (nom, coordonnées des propriétaires d'immeubles locatifs privés) Effectuer l'envoi	® SU © AILIA	Hiver 2017	
Développer un outil pour aider les demandeurs à compléter une demande dans le cadre des programmes PAD.	Développer et diffuser l'outil	® Membres du comité © Office municipal de Longueuil	Automne 2017	
Sensibiliser les requérants à l'importance d'appliquer les normes de conception sans obstacles et rendre l'information disponible à ce sujet ainsi que et autres des documents pertinents lors de l'émission de permis.	Offrir une formation aux employés délivrant les permis. Afficher l'information au bureau des permis Rendre les documents disponibles pour consultation par les requérants	® SU, CCU © INLB, AILIA	Hiver 2018	

Répertorier les logements accessibles à Saint-Lambert	Établir la liste de logements accessible	® AILIA © Logis Desaulniers, Société Canadienne de Scéloire en plaque Montérégie	Automne 2017
Demander à la Commission d'habitation et logement social d'établir un inventaire des logements à l'agglomération	Faire la demande à la commission d'habitation et du logement social	® DRHC © SU, AILIA, DLSVC, Commission d'habitation, Centre Lucie-Bruneau	Hiver 2017

Objectif 2 : Accroître la sécurité des personnes handicapées en milieu résidentiel

Obstacle	Méconnaissance du lieu résidentiel des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité afin d'intervenir adéquatement en cas du déploiement de mesures d'urgence		
Actions prévues en 2017-2018	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Transmettre le formulaire intitulé : Programme Secours adapté aux gestionnaires immobiliers ciblés	Transmettre le formulaire aux gestionnaires immobiliers ciblés.	® DG, DRHC © CBRS, CPC	Automne 2017
Prévoir une campagne de sensibilisation et d'information pour faire connaître le programme PAIR administré par le Centre de bénévolat de la Rive Sud.	Faire la promotion du programme dans l'Infolettre Promouvoir la campagne de prévention a été effectuée.	® DG, DLSVC, DRHC © SSIAL, CPC	Automne 2017

3 - UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET DYNAMIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE

Objectif 1 : Offrir du soutien aux personnes handicapées et à leurs familles

Obstacle	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée		
Actions prévues en 2017-2018	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Établir un inventaire des préoccupations des personnes handicapées et des familles	Développer et partager un sondage	® Comité de travail © DLSVC, DRHC	Hiver 2018
Rencontrer les organismes offrant des services aux familles ayant un enfant handicapée à Saint-Lambert	Établir une	® DLSVC © Comité de travail	Automne 2017

4 - L'ACCÈS ET MAINTIEN EN EMPLOI

Objectif 1 : Accroître l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacle	Les personnes handicapées ont parfois de la difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme		
Actions prévues en 2017-2018	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'embaucher des personnes handicapées et les appuyer dans cette démarche.	Présenter lors d'un comité de direction les Outils disponibles	® DRHC © SDEM SEMO	Hiver 2018
Prévoir une formation sur l'obligation d'accommodement raisonnable pour les gestionnaires afin qu'ils accueillent et intègrent des personnes handicapées dans leur équipe de travail.	Développer la formation Faire l'ajout au Guide du nouvel employé de la Politique d'accessibilité universelle.	® DRHC © s/o	Automne 2017
Élaborer, selon les différents types d'incapacités, des règles définissant clairement la démarche à suivre pour le traitement des demandes d'adaptation.	Adapter en fonction des besoins	® DRHC ©	En continu
Création d'un comité de travail afin d'intégrer des stagiaires et emplois étudiants handicapés	Rencontrer les différentes directions afin d'identifier les possibilités de stage et emplois étudiants.	® DRHC © s/o	Hiver 2018

5- L'INFORMATION : AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Accroître l'accès aux moyens de communications de la Ville afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés

Obstacle	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées sont disponibles sur le territoire		
Actions prévues en 2017-2018	Indicateurs de résultats	Responsables et collaborateurs	Échéancier
Sensibiliser les commerçants, la population aux enjeux liées à l'accessibilité universelle	Tenir un kiosque d'information lors des Fêtes de Saint-Lambert	® DG © Membres du comité responsable du plan d'action	Été 2017
Sensibiliser les employés de la Ville, particulièrement le personnel d'accueil. Développer une formation et des outils de sensibilisation pour les employés afin de faire la promotion des différents programmes (PAIR, inscription au SSIAL).	Développer la formation et/ou le feuille d'information.	® DRHC © ZLM, INLB, GAPHRSM,	Automne 2017
Faire la promotion des différents programmes disponibles pour	La Ville va suggérer à la CDE d'offrir un incitatif ou une reconnaissance aux	® DG	Automne 2017

l'accessibilité des personnes handicapées auprès de la CDE afin que celle-ci transmette l'information aux commerçants.	commerçants. Organiser un diner causerie avec la CDE.	© CDE, INLB, CISSSMO CRDP	
Offrir une formation aux employés municipaux afin de sensibiliser ceux-ci aux principes d'accessibilité universelle et comment ceux-ci affectent la prestation de leurs services à la population et à l'achat de biens et services accessibles.	Offrir une formation, ou transmettre un feuillet d'information aux employés de la ville	® DRHC © s/o	Hiver 2018

Adoption et diffusion du plan d'action et de la politique d'accessibilité universelle

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Saint-Lambert a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 4 juillet 2017. La Ville de Saint-Lambert fait connaître son plan d'action et la Politique d'accessibilité universelle grâce à plusieurs outils de communication :

Site Internet : www.ville.saint-lambert.qc.ca

Articles intégrés à la parution du bulletin municipal de Saint-Lambert

Affichage sur les colonnes Morris, les affiches aux entrées de la Ville et les édifices municipaux

Conférence de presse et diverses couvertures médiatiques

Informations sur la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin (1^{er} au 7 juin 2017)

Information sur la Journée Internationale des personnes handicapées (3 décembre 2017)

Suivi de la mise en œuvre et comités de travail

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l'avancement des travaux et mettra à jour le plan d'action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

Composition du comité de direction :

- Georges Pichet, directeur général
- Sara Brunelle, adjointe à la direction générale
- Philippe Roy, directrice des ressources humaines et des communications
- Ronald Laurin, directeur des travaux publics
- Robert Belliveau, directeur des finances
- Marie-Josée Benoît, directrice de la bibliothèque, arts et cultures
- Michel Barbier, directeur des Loisirs, des sports et de la vie communautaire
- Mario Gerbeau, directeur du greffe
- Yohan Botbol, service du génie
- Julie Larose, Service de l'urbanisme, des permis et inspections

Responsabilités du comité de direction

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

Comité de travail :

Dans le cadre de son plan d'action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d'un comité consultatif afin de décroisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange et de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

Composition du comité consultatif :

- Georges Pichet, Directeur général, Ville de Saint-Lambert
- Nadia Beauregard, Responsable communautaire et aînés, Ville de Saint-Lambert
- Mélissa Guitard, conseillère à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Isabelle Poulet, Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle (ARSDI)
- Lyne Simard, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Société canadienne de la sclérose en plaques (SCSP)
- Hugues Létourneau, Conseiller municipal Saint-Lambert, district 6
- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) Christine Léry, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA, Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille)
- Claudine Després, Section de prévention et actions stratégiques, Service de Police de l'agglomération de Longueuil (SPAL)
- Anthony D'Alba, Réseau de Transport de Longueuil
- Dominique Palardy, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Auta)
- Jo-Annie Ouellette, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Auta)
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, Centre de réadaptation en déficience physique
- France Poulin, citoyenne

Responsabilités du comité consultatif:

- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l'administration municipale
- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne
- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

Informations et liens utiles

Il est possible de communiquer avec la Ville de Saint-Lambert afin d'obtenir de plus amples informations, de formuler des commentaires et/ou suggestions concernant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et/ou les services offerts par la Ville.

De plus, le document est disponible en format électronique et papier.

Coordonnateur du programme : Georges Pichet, directeur général

Information importantes :

- Autal : 450 646-2224
- Institut Nazareth et Louis-Braille : www.inlb.qc.ca
- Réseau de transport de Longueuil : www.rtl-longueuil.qc.ca/fr-CA/transport-adapte
- Office des personnes handicapées du Québec : www.ophq.gouv.qc.ca/loffice/mission-de-loffice.html
- Programme Pair : www.benevolatrivesud.qc.ca/j-ai-besoin-d-aide-benevole/programme-pair
- Service d'aide à l'emploi et au placement en entreprise de personnes handicapées www.sdem-semo.org
- Société Logique : www.societelogique.org
- Centre de bénévolat de la Rive Sud : <http://www.benevolatrivesud.qc.ca/j-ai-besoin-d-aide-benevole/questionnaire/cat/14>
- Kéroul : <http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/Aide-memoire-Attrait.pdf>
- Alter-go : http://www.altergo.net/activites/accessibilite/access_universelle.html
- Zone loisir Montérégie : www.zlm.qc.ca/outils.html
- CISSS de la Montérégie-Ouest: <http://www.santemo.quebec>
- Banque de développement du Canada, outil pour analyser l'accessibilité d'un site Internet <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/evaluation-entreprise/pages/evaluation-gratuite-site-web.aspx>
- Logiciel permettant l'analyse des contrastes de couleurs du site internet <https://www.paciellogroup.com/resources/contrastanalyser/>
- Outil facilitant l'accessibilité d'un site internet. <https://ws.facil-iti.com/>

Liste des abréviations et acronymes

AGA	Association des gens d'affaires
AILIA	Association d'informations en logements et immeubles adaptés
AUTAL	Association des usagers du transport adapté de Longueuil
ARSDI	Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle
CBRV	Centre de bénévolat de la Rive Sud
CISSSMC	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
CDE	Corporation de développement économique
CISSSMO	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique
CPC	Comité de prévention du crime
DBAC	Direction de la bibliothèque, arts et culture
DF	Direction des finances
DG	Direction générale

DRHC	Direction des ressources humaines et des communications
DGE	Direction du greffe
DTP	Direction des travaux publics
DLSVC	Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire
GAPHRSM	Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
INLB	Institut Nazareth et Louis-Braille
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PDD	Plan de développement durable
PFM	Politique familiale municipale
PAPH	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
RAAMM	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SCSP	Société canadienne de la Sclérose en plaques
SSIAL	Service de Sécurité et d'incendie de l'agglomération de Longueuil

SPAL	Service de police de l'agglomération de Longueuil
TPHRS	Table des personnes handicapées de la Rive Sud
SG	Service du génie
SUPI	Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
RTL	Réseau de transport de Longueuil
ZLM	Zone Loisir Montérégie

Formulaire de consentement AILIA

Espace réservé à la Direction de
l'aménagement durable du territoire
Dossier en lien avec programme :

LAAA ☐

PAD ☐

No dossier : _____

Accessibilité en logements adaptés

Saviez-vous que plusieurs personnes handicapées résidant à Saint-Lambert ou ses environs sont actuellement à la recherche d'un logement adapté à leurs besoins ? Pour leur venir en aide dans leur démarche, l'organisme AILIA (Association d'information en logements et immeubles adaptés) peut les accompagner dans leur recherche. Cependant, il existe peu d'information sur l'existence de logements adaptés sur le territoire. Pour cette raison, la Ville de Saint-Lambert, dans le cadre de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées visant à favoriser la pleine participation sociale de ses citoyens handicapés, collabore à mettre en place des moyens afin de pallier à ce manque d'information.

Ainsi, nous vous demandons votre autorisation pour transmettre vos coordonnées aux responsables d'AILIA afin que ces derniers puissent établir une liste des propriétaires lambertois possédant des logements adaptés (maisons unifamiliales ou appartements). Une fois l'an, l'organisme prendra contact avec vous afin de vérifier si le logement, qui a fait l'objet de modifications dans le cadre des programmes LAAA ou PAD, sera vacant dans la prochaine année. Ces renseignements permettront de mieux guider les personnes handicapées à la recherche d'une maison ou d'un logement et, peut-être, de vous permettre de trouver un acheteur pour votre maison ou un nouveau locataire.

Soyez assurés que l'AILIA s'engage à garder la confidentialité de vos données et conséquemment à ne pas les transmettre à qui que ce soit sans votre consentement.

Vous trouverez, ci-joint, de l'information concernant l'organisme. N'hésitez pas à communiquer avec eux si vous avez des questions concernant leurs services ou leurs besoins.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir ce formulaire afin que nous puissions joindre ce document à nos dossiers.

Je, soussigné, accepte que mon numéro de téléphone soit transmis à l'organisme AILIA.

OUI ☐ NON ☐

Nom: _____ No. de téléphone: _____

Signature: _____ Date : _____

PROGRAMME SECOURS ADAPTÉ

Le “**PROGRAMME SECOURS ADAPTÉ**” est un système de gestion informatisé des appels qui permet au répartiteur de la centrale des communications (911) d’avoir accès à tout renseignement pertinent lors d’appels à l’aide émanant des personnes inscrites au fichier. Grâce à ce système, les divers intervenants (pompiers et policiers) sont immédiatement informés de la localisation précise de la personne nécessitant une assistance particulière ainsi que des mesures spéciales à prendre selon les notes personnalisées enregistrées au dossier informatisé.

Les renseignements personnels que vous fournissez au Service de sécurité incendie de l’agglomération de Longueuil dans le cadre de ce programme sont confidentiels et sont recueillis en vertu de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). En adhérant à ce programme, vous consentez à ce que ces données puissent être utilisées dans le but de vous communiquer d’autres informations relatives à votre sécurité, notamment lors d’une vague de chaleur extrême.

Toutes les personnes éprouvant des limites dans leur mobilité (âgées et/ou handicapées) peuvent adhérer gratuitement à ce programme. Toutefois, les citoyens qui sont en mesure d’évacuer leur domicile en tout temps avec une canne ou un déambulateur (marchette) et cela, sans aide d’une autre personne, ne sont pas éligibles à ce programme.

Modalités d'inscription

Toute personne désirant voir ses coordonnées inscrites au fichier confidentiel de la Sécurité incendie de Longueuil doit compléter le formulaire de demande d'adhésion et le faire parvenir au Service de la sécurité incendie, division prévention. (voir adresse ci-dessous).

Les personnes inscrites au fichier sont priées de nous fournir toute information pertinente sur leur état de santé et de nous informer de tout changement utile (adresse, téléphone, etc.) afin que les modifications soient apportées au fichier.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre à :

DIVISION DES MESURES PRÉVENTIVES

Téléphone (450) 463-7038 / Télécopieur (450) 463-7388

3300, boulevard Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 3L8

Courriel: incendies@ville.longueuil.qc.ca

PROGRAMME SECOURS ADAPTÉ

Nom: _____

Prénom : _____

(Année / Mois / Jour)

(No civique)

(Rue)

(Appartement)

(Code postal)

(Résidence)

(Bureau)

(Cell. ou autre)

TYPE d'incapacité

Cochez le type d'incapacité et expliquez-le brièvement :

1. **Auditif** _____

2. **Moteur** _____

APPAREILLAGE

Indiquez les moyens utilisés pour pallier à votre incapacité. Ex: chien guide, canne, appareil auditif, prothèse, fauteuil-roulant, etc.

Si chien guide, indiquez le nom :

LOCALISATION

(Indiquez où se trouve la chambre de la personne qui s'inscrit)

TÉLÉPHONE D'URGENCE (1)

Indiquez les coordonnées de la première personne à rejoindre en cas d'urgence

Lien avec cette personne

TÉLÉPHONE D'URGENCE (2) Indiquez les coordonnées de la 2^e personne à rejoindre

Lien avec cette personne

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES
